



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 14 juin 2023



**Stationnement :
une nouvelle tarification progressive
plus écologique et plus juste**

STATIONNEMENT : UNE NOUVELLE TARIFICATION PROGRESSIVE PLUS ÉCOLOGIQUE ET PLUS JUSTE

Basée sur des critères à la fois environnementaux et sociaux, la Ville de Lyon met en place une tarification du stationnement inédite en France, inspirée directement des propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Présentation du rapport sur les « Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026 », par Élodie Trias, adjointe chargée des mobilités et de la voirie, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 14 juin 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 14 juin 2023](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 13 septembre 2023, à 18h30.
En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

Il s'agit d'une délibération sur le stationnement en voirie, qui constitue un levier essentiel de la politique de mobilité menée par la Ville de Lyon. Aujourd'hui, les villes sont confrontées à de nombreux défis qui nous obligent à agir de manière globale face aux enjeux climatiques et l'urgence d'agir vite et efficacement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ; face aux enjeux sociaux pour mieux prendre en compte la situation des habitants de notre ville ; face aux enjeux de santé publique aussi, pour améliorer la qualité de l'air ; face aux enjeux de sécurité routière, avec l'augmentation de la taille des véhicules ; et face aux enjeux de partage de l'espace public parfois très contraint dans notre ville et notre arrondissement. Il paraît donc nécessaire de faire évoluer la politique de tarification du stationnement en voirie.

L'objectif est de mettre en place une nouvelle tarification plus écologique, plus progressive et plus juste, avec des critères à la fois environnementaux et sociaux. Cette tarification inédite en France s'inspire directement des propositions de la convention citoyenne pour le climat et prend en compte les impacts des véhicules sur leur environnement : climat, pollution atmosphérique et occupation de l'espace public.

Jusqu'à présent à Lyon, le stationnement sur voirie était réglementé avec un tarif unique. La nouvelle tarification lyonnaise du stationnement, qui sera mise en œuvre au cours de l'année 2024, proposera donc trois tarifs résidents. Cela inclura un tarif réduit à 15 euros par mois pour la majorité des foyers qui disposent soit de petits véhicules, soit de véhicules électriques de taille standard ou des voitures également pour des familles nombreuses.

Cette nouvelle tarification inclura également une nouvelle tarification simplifiée à l'étude, donc plus lisible pour les professionnels, les professionnels de santé et les professionnels du dépannage urgent avec la création de nouveaux dispositifs pour les professionnels aussi de chantiers et les artisans/commerçants. La mise en œuvre de cette nouvelle politique nécessite des développements techniques et informatiques des outils de gestion du stationnement.

En conséquence, la délibération propose d'augmenter les moyens liés à la gestion du stationnement de 3,4 millions d'euros, le montant de l'opération a initialement été voté pour un montant de 2,3 millions d'euros. Le montant total s'élève donc à 5,7 millions d'euros, cela comprend 1,8 millions d'euros pour l'acquisition des horodateurs, pour permettre la réalisation aussi des extensions du périmètre de stationnement payant et résident, 1,4 millions pour l'adaptation des modems avec le passage de la 3G à la 4G, et 2,1 millions pour le développement des outils techniques de gestion du stationnement. Je vous remercie.

Anne PELLET :

Dans cette délibération, vous nous demandez de voter avec un budget conséquent pour un plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon concernant la politique de stationnement, et notamment l'adaptation des horodateurs. Je n'ai pas vu, dans cette délibération, ce que vous commencez à nous annoncer à l'oral, c'est votre stratégie et votre politique en matière de stationnement horodateur. Je trouve cela un peu curieux comme méthode, en général on pose une stratégie, on l'annonce et on la valide, et ensuite on applique et fait voter les moyens pour cela. Donc j'ai été surprise de cela et j'attends d'en savoir plus sur la politique, noir sur blanc et non pas des idées évoquées, sûrement intéressantes, mais pas figées.

Élodie TRIAS :

Tout à fait. Alors, ces éléments apparaissent dans le projet de délibération. Là il s'agit d'une autorisation de programme. C'est le même principe, on vote d'abord une autorisation de programme et par la suite donc, la conception détaillée avec tout ce qui a été mis à l'étude, justement, et qui sera détaillée lors d'une délibération finale avec tous les détails de la mise en œuvre en 2024.

Délibération 2023-5244-CMMA4-041

Rapport adopté à la majorité. Abstention d'Anne PELLET.